



Commune de Bardonnex

Dans sa séance du 15 décembre 2009, le Conseil municipal a pris la délibération suivante:

CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE D'INVESTISSEMENT DE CHF 32'000.- DESTINÉ À L'AMÉNAGEMENT DU SITE DE COMPESIÈRES

Considérant,

- le travail déjà réalisé depuis le vote du crédit d'investissement initial de CHF 625'000.- (D-1235 du 23 juin 2009) destiné à l'amélioration de la sécurité de la desserte de l'école de Compesières et à la mise en séparatif eaux claires/eaux usées du site de la ferme et du hangar,
- la création d'un espace de jeu, pour la pratique de la pétanque, séparé des activités liées à la location du hangar de Compesières,
- la pose de bornes supplémentaires dans la cour du château de Compesières afin d'offrir une meilleure sécurisation du lieu pour les élèves, piétons ou cyclistes,
- la réfection de la résine bitumineuse autour des arbres situés dans le préau de l'école,
- la création d'un portail (ouverture en double battant avec une fermeture à clé) et d'une barrière de prévention pour renforcer la sécurité des élèves sur le chemin menant au hangar de Compesières,
- le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des routes, travaux et emplacements communaux du 1^{er} décembre 2009,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire et des adjoints,

le Conseil municipal décide

1. D'ouvrir un crédit supplémentaire d'investissement de CHF 32'000.- destiné à l'aménagement du site de Compesières,
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements 6200.501.28,
3. De la porter à l'actif du bilan, 6200.141.28, dans le patrimoine administratif,
4. D'amortir ce crédit d'investissement selon les mêmes règles que pour le crédit initial.

Cette délibération a été prise à l'unanimité, par 12 voix pour.

Le délai pour demander un référendum expire le 22 janvier 2010.

Bardonnex, le 22 décembre 2009

Helen SCHNEUWLY, Présidente